

De : Gauthier Brancoli, Isabelle [mailto:igbrancoli@rtm.quebec]

Envoyé : 21 février 2018 13:09

À : marie-helene.levillee@justice.gouv.qc.ca

Cc : Tribunal administratif <Tribunal.administratif@taq.gouv.qc.ca>

Objet : La Procureure Générale du Québec c. Réseau de transport métropolitain, no. dossier TAQ: SAI-M-265316-1709

Chère consœur,

Veuillez bien trouver sous pli une correspondance vous étant adressée dans le dossier en rubrique.

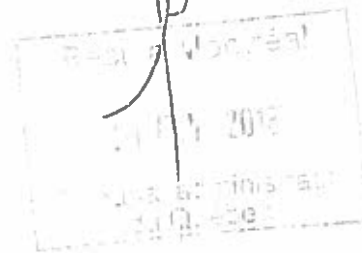
Sincères salutations,

Réseau de transport métropolitain

Isabelle Gauthier Brancoli • Conseillère juridique - Litiges et réclamations
Affaires corporatives et juridiques
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2600, Montréal (Québec) H3B 5M2
Tél. : 514 287-2464, Poste 4112 • Télécopie : 514 287-2460

rtm.quebec

CONFIDENTIALITÉ - Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci!
Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!



Réseau de transport métropolitain

Montréal, le 21 février 2018

SOUS TOUTES RESERVES
PAR COURRIEL

Me Marie-Hélène Léveillé
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Objet : La Procureure Générale du Québec c. Réseau de transport métropolitain (« RTM »)
No. : SAI-M-265316-1709

Chère consœur,

La soussignée a pris connaissance de votre *Avis de notification de l'expropriation* dans le dossier mentionné en rubrique.

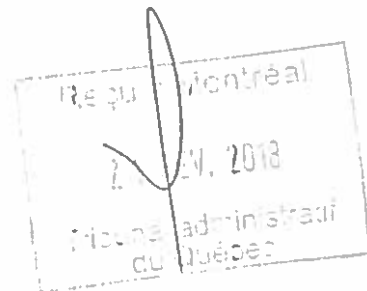
Nous vous informons par la présente qu'une comparution au nom du RTM sera produite incessamment au dossier du Tribunal administratif du Québec, Section des Affaires immobilières.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Isabelle Gauthier Brancoli
Conseillère juridique – Litiges et réclamations
Affaires corporatives et juridiques

Le Tribunal administratif du Québec tribunal.administratif@taq.gouv.qc.ca



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Grefe de Montréal

NO : SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC (agissant pour le **MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** pour le compte de **RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN**)
1, rue Notre-Dame Est, 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

NO : 6 2017 68133 (CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL
275, Notre-Dame Est, R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Recu a Montréal
BA
23 NOV. 2017
Tribunal administratif
du Québec

Expropriée

OFFRE DÉTAILLÉE

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC (agissant pour le **MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** pour le compte de **RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN INC.**) déclare que l'indemnité due à l'expropriée s'élève à la somme de un million trois cent vingt mille huit cent quarante et un dollars (1 320 841 \$) et est détaillée comme suit :

Lots : 1 388 718 et 1 389 906

Terrain : 563 558 \$

Lot : 1 390 678


Autres servitudes : 35 366 \$

Lots : 1 388 559 et 1 388 649

Terrain : 721 917 \$

TOTAL : 1 320 841 \$

MONTRÉAL, le 2 novembre 2017


BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)
PROCUREURS DE L'EXPROPRIANTE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION USUELLE

CAUSE : SAI-M-265316-1709

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

v/d : CM-2017-002770/ 6 2017 68133

LA PROCUREURE GENERALE DU QUEBEC
(AGISSANT POUR LE MINISTRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITE DURABLE ET DE
L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE
COMPTE DE RESEAU ELECTRIQUE
METROPOLITAIN INC.)

EXPROPRIANTE

C

VILLE DE MONTREAL

EXPROPRIÉ(E)

Je soussigné(e), **GIANNA AQUILINO**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 511 PLACE D'ARMES #800, MONTREAL, QC, CANADA, H2Y 2W7, certifie sous mon serment professionnel

que le **06 novembre 2017 à 9:17 heures**,

j'ai signifié une **COPIE CONFORME** de la présente OFFRE DÉTAILLÉE en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **VILLE DE MONTREAL**,

en remettant le tout à son **ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** en m'adressant à une **PERSONNE** qui **PARAÎT ÊTRE EN MESURE DE LE REMETTRE** au **DESTINATAIRE**, laquelle personne s'est nommée comme étant : **HASSAN CHAKIR**

à l'adresse suivante:

275 RUE NOTRE-DAME E #R.134, MONTREAL, QC, CANADA, H2Y 1C6.

Signification	9,00 \$ (1)
SOUS-TOTAL	9,00 \$
TPS	0,45 \$
TVQ	0,90 \$
TOTAL	10,35 \$

MONTREAL, le 06 novembre 2017.

Gianna Aquilino

GIANNA AQUILINO, huissier de justice
Permis # 1044

a/s : ME GENEVIEVE LEGARE
MIN DES TRANSPORTS (SERVICE DE
L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE) (4258)

(U POSTE) H147 4 BOULU E1106 I1106-10.26 REF.1894970-2-1-1 ()
NB 2 FRAIS N

SE

No Engr. T.P.S. : R122687056

No Engr. T.V.Q. : 1013245793

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE



3 NOV. 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

District de: Montréal
Greffe de : Montréal
No. : SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le MINISTRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS pour le compte de
RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN
INC.)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL 

Expropriée

OFFRE DÉTAILLÉE

M^e Geneviève Légaré, avocate
BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074

N/D : CM-2017-002770 - V/D : 6 2017 68133

K.P.



Energie et Ressources
naturelles
Québec

Bordereau d'inscription

2017 -11- 08 9.29
Heure : minute

23 483 836

Lise Talbot
700, boulevard Rene-Levesque Est, 20e etage
Quebec (Quebec) G1R 5H1

Information sur le document

Circonscription foncière :	Montréal
Date du document :	2017-11-02
Requisition :	Droits (Acte au long)
Forme legale :	Sous seing privé
Nature :	Avis d'expropriation
Expropriant :	LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Exproprie :	VILLE DE MONTREAL
Date d'impression :	2017-11-03
Date limite de présentation :	2018-05-02

Reçu a Montréal
BA.
23 NOV. 2017
Tribunal administratif
du Québec

2017 -11- 08

9:29
Heure : minute

23 483 836

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Greffe de Montréal

NO: SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU
QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE
DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS pour le compte de
RÉSEAU ÉLECTRIQUE
MÉTROPOLITAIN INC.)

1, rue Notre-Dame Est, 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Tribunal administratif du Québec	
Recu no :	33192
La somme de :	205,80
Date :	23 novembre 2017
Par :	BA

NO: 6 2017 68133 (CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

275, Notre-Dame Est, R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Expropriée

AVIS D'EXPROPRIATION
 (Art. 40 de la Loi sur l'expropriation)
 (Art. 8 de la Loi concernant le Réseau électrique
 métropolitain)

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC (agissant pour le
MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS pour le compte de
RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN INC.) déclare que :

1. Suite à l'entrée en vigueur le 27 septembre 2017 de la Loi
concernant le Réseau électrique métropolitain (LQ 2017, chapitre 17),

Reçu par le greffier
 23 NOV. 2017
 Tribunal administratif
 du Québec

la Procureure générale du Québec vous avise qu'en vertu des pouvoirs qui sont conférés au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le compte de RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN INC. par cette loi, par la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) et par la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28) des procédures d'expropriation sont entreprises afin d'acquérir les immeubles ci-après désignés et d'établir une servitude réelle et temporaire de travail d'une durée d'au plus cinq (5) ans sur l'immeuble désigné selon la description préparée par l'arpenteur-géomètre, André Larouche.

PARCELLE N^o 6 – Emprise à acquérir (F3/7)

Le lot un million trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf (lot 1 388 559), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL.

SUPERFICIE : cinq cent cinquante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (557,4 m²).

PARCELLE N^o 5 – Emprise à acquérir (F3/7)

Le lot un million trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quarante-neuf (lot 1 388 649), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL.

SUPERFICIE : deux mille deux cent dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes (2219,8 m²).

PARCELLE N^o 3 – Emprise à acquérir (F3/7)

Une partie du lot un million trois cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-huit (ptie lot 1 388 718), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers le nord, par le lot 1 388 715, mesurant le long de cette limite cinquante-deux mètres et vingt-quatre centièmes (52,24 m); vers le nord-est, par le lot 1 389 906, étant la parcelle 4, et par le lot 1 388 782, étant l'avenue Jean-Brillant, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-huit mètres et trente-neuf centièmes (88,39 m); vers le sud-est, par le lot 1 388 782, étant l'avenue Jean-Brillant, mesurant le long de cette limite six mètres et dix centièmes (6,10 m); vers le sud-ouest, par les lots 1 388 782 à 1 388 789, mesurant le long de ces limites quarante-cinq mètres et vingt-six centièmes (45,26 m) et vingt mètres et dix-neuf centièmes (20,19 m); vers le sud, par les lots 1 388 790 à 1 388 799, mesurant le long de cette limite soixante-neuf mètres et cinquante centièmes (69,50 m); vers le nord-ouest, par une partie du lot 1 388 718, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et trente-cinq centièmes (18,35 m).

SUPERFICIE : mille six cent cinquante-six mètres carrés et cinq dixièmes (1656,5 m²).

PARCELLE N^o 4 – Emprise à acquérir (F3/7)

Le lot un million trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent six (lot 1 389 906), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL.

SUPERFICIE : mille sept cent cinquante-neuf mètres carrés (1759,0 m²).

Servitude de travail à établir

PARCELLE N^o 2 – Fonds servant (F3/7)

Une partie du lot un million trois cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-huit (ptie lot 1 390 678), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers le nord, par le lot 1 388 715, mesurant le long de cette limite trente mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (30,99 m); vers le sud-est, par une partie du lot 1 388 718 et par le lot 1 390 602, étant l'avenue Jean-Brillant, mesurant le long de cette limite quarante-et-un mètres et quarante-six centièmes (41,46 m); vers le sud-ouest, par une partie lot 1 390 678, mesurant le long de cette limite trois mètres et quatre-vingt-douze centièmes (3,92 m), vers le sud, par une partie lot 1 390 678, mesurant le long de cette limite six mètres et vingt-sept centièmes (6,27 m), le long d'un arc de cercle de six mètres et soixante-dix-neuf centièmes (6,79 m) de rayon; vers l'ouest, par une partie lot 1 390 678, mesurant le long de cette limite trente-quatre mètres et quarante-neuf centièmes (34,49 m), le long d'un arc de cercle de dix mètres et soixante-et-onze centièmes (10,71 m) de rayon et dix-neuf mètres et quarante-cinq centièmes (19,45 m).

SUPERFICIE : mille soixante-et-onze mètres carrés et sept dixièmes (1071,7 m²).

2. Ces immeubles apparaissent sur le plan AA-2506-154-16-0001-A-2-1, préparé par André Larouche, arpenteur-géomètre, lequel plan est annexé aux présentes pour inscription et a déjà été déposé au greffe du tribunal.

3. L'acquisition de ces immeubles et l'établissement de cette servitude sont nécessaires pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour la réalisation du Réseau électrique métropolitain.

4. L'Expropriante vous avise de son intention de prendre possession de ces immeubles le 21 juillet 2018, date à laquelle vous

devrez avoir libéré les lieux. Elle aura aussi, à compter de cette date, entière jouissance de son droit à cette servitude.

5. En tant que propriétaire de ces immeubles, vous devez déclarer par écrit à l'Expropriante, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation, les noms et adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le loyer de chaque bail ainsi que les noms et adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux.

6. Nous vous avisons que vous devez également, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation, produire une comparution au Tribunal administratif du Québec, Section des affaires immobilières, 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 21^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

8. L'Expropriante vous demande de prendre connaissance du texte suivant contenu à l'Annexe I de la Loi sur l'expropriation :

ANNEXE I

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à l'expropriant, dans les 15 jours de la réception du présent document, les noms et les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.

2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures d'expropriation ont été entreprises contre votre propriété.

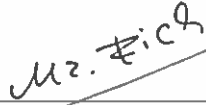
4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit un préjudice.

POUR CES MOTIFS, l'Expropriante demande à l'officier de la publicité des droits du bureau de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire le présent avis d'expropriation sur les immeubles ci-dessus mentionnés.

MONTREAL, le 2 novembre 2017



Geneviève Légaré, avocate
BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)
PROCUREUR DE L'EXPROPRIANTE



Richard Maler



Patrick Boudreau

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné Richard Maler, fonctionnaire, domicilié aux fins des présentes au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00, Montréal (Québec) H2Y 1B6, district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit:

1. L'avis ci-joint portant le numéro SAI-M-265316-1709 a été signé en ma présence par M^e Geneviève Légaré, avocate, exerçant sa profession au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00, Montréal (Québec) H2Y 1B6, district de Montréal, et en la présence de Patrick Boudreau l'autre témoin qui y a concouru;
2. Je connais M^e Geneviève Légaré, avocate.

EN FOI DE QUOI, je signe

Mr. Fich

Richard Maler

Assermenté devant moi, à Montréal, le *2 novembre 2017*

Camille Ferrer

Camille Ferrer
Commissaire à l'assermentation (N° 215 358)
pour le Québec



Municipalité régionale de comté: HORS M.R.C.

Circonscription électorale : ROBERT-BALDWIN

Projet : RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN (R.E.M.)
ANTENNE DEUX-MONTAGNES

PLAN NO : AA-2506-154-16-0001-A-2-1
DOSSIER : 6 2017 68133

PARCELLE N° 1 – Emprise à acquérir (F3/7)

Une partie du lot un million trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-huit (ptie lot 1 388 858), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers le nord-est, par une partie du lot 1 388 858, étant le boulevard Gouin Ouest, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et quarante centièmes (19,40 m); vers le sud-est, par le lot 1 390 556, mesurant le long de cette limite cinquante mètres et soixante-dix centièmes (50,70 m); vers le sud-ouest, par une partie du lot 1 388 858, étant le boulevard Gouin Ouest, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et cinquante-quatre centièmes (19,54 m); vers le nord-ouest, par le lot 1 388 861, mesurant le long de cette limite cinquante mètres et quatre-vingt-sept centièmes (50,87 m).

SUPERFICIE : cinq cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (594,4 m²).

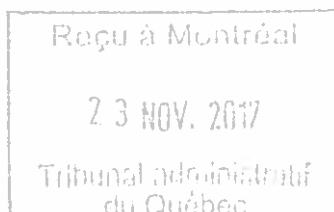
L'immeuble, ci-après décrit, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 390 678, du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL, étant la parcelle no 30 (FONDS SERVANT), est grevé d'une servitude réelle et temporaire de travail aux fins du Réseau Électrique Métropolitain (FONDS DOMINANT) permettant toutes activités requises sur, dans et au-dessus du fonds servant pour la construction ou l'amélioration de ce réseau.

PARCELLE N° 2 – Fonds servant (F3/7)

Une partie du lot un million trois cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-huit (ptie lot 1 390 678), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers le nord, par le lot 1 388 715, mesurant le long de cette limite trente mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (30,99 m); vers le sud-est, par une partie du lot 1 388 718 et par le lot 1 390 602, étant l'avenue Jean-Brillant, mesurant le long de cette limite quarante-et-un mètres et quarante-six centièmes (41,46 m); vers le sud-ouest, par une partie lot 1 390 678, mesurant le long de cette limite trois mètres et quatre-vingt-douze centièmes (3,92 m), vers le sud, par une partie lot 1 390 678, mesurant le long de cette limite six mètres et vingt-sept centièmes (6,27 m), le long d'un arc de cercle de six mètres et soixante-dix-neuf centièmes (6,79 m) de rayon; vers l'ouest, par une partie lot 1 390 678, mesurant le long de cette limite trente-

Minute : 5284

André Larouche, a.-g.
Page 1 de 18



ML
cy

PLAN NO : AA-2506-154-16-0001-A-2-1
DOSSIER : 6 2017 68133

quatre mètres et quarante-neuf centièmes (34,49 m), le long d'un arc de cercle de dix mètres et soixante-et-onze centièmes (10,71 m) de rayon et dix-neuf mètres et quarante-cinq centièmes (19,45 m).

SUPERFICIE : mille soixante-et-onze mètres carrés et sept dixièmes (1071,7 m²).

PARCELLE N^o 3 – Emprise à acquérir (F3/7)

Une partie du lot un million trois cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-huit (ptie lot 1 388 718), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit : vers le nord, par le lot 1 388 715, mesurant le long de cette limite cinquante-deux mètres et vingt-quatre centièmes (52,24 m); vers le nord-est, par le lot 1 389 906, étant la parcelle 4, et par le lot 1 388 782, étant l'avenue Jean-Brillant, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-huit mètres et trente-neuf centièmes (88,39 m); vers le sud-est, par le lot 1 388 782, étant l'avenue Jean-Brillant, mesurant le long de cette limite six mètres et dix centièmes (6,10 m); vers le sud-ouest, par les lots 1 388 782 à 1 388 789, mesurant le long de ces limites quarante-cinq mètres et vingt-six centièmes (45,26 m) et vingt mètres et dix-neuf centièmes (20,19 m); vers le sud, par les lots 1 388 790 à 1 388 799, mesurant le long de cette limite soixante-neuf mètres et cinquante centièmes (69,50 m); vers le nord-ouest, par une partie du lot 1 388 718, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et trente-cinq centièmes (18,35 m).

SUPERFICIE : mille six cent cinquante-six mètres carrés et cinq dixièmes (1656,5 m²).

PARCELLE N^o 4 – Emprise à acquérir (F3/7)

Le lot un million trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent six (lot 1 389 906), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL.

SUPERFICIE : mille sept cent cinquante-neuf mètres carrés (1759,0 m²).

PARCELLE N^o 5 – Emprise à acquérir (F3/7)

Le lot un million trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quarante-neuf (lot 1 388 649), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL.

SUPERFICIE : deux mille deux cent dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes (2219,8 m²).

Minute : 5284

André Larouche, a.-g.
Page 2 de 18



PLAN NO : AA-2506-154-16-0001-A-2-1
DOSSIER : 6 2017 68133

PARCELLE N° 6 – Emprise à acquérir (F3/7)

Le lot un million trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf (lot 1 388 559), du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de MONTRÉAL, de la VILLE DE MONTRÉAL.

SUPERFICIE : cinq cent cinquante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (557,4 m²).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par André Larouche, arpenteur-géomètre, le 28 juin 2017, et conservé aux archives du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sous le numéro AA-2506-154-16-0001-A-2-1, feuillet n° 2 de 6.

Préparé à Mirabel, le 28 juin 2017 sous le numéro 5284 de mes minutes.

ALA
André Larouche, a.-g.

COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL
DEPOSE AU GREFFE

André Larouche
29 JUIN 2017

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION USUELLE

CAUSE : SAI-M-265316-1709

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

v/d : CM-2017-002770/ 6 2017 68133

LA PROCUREURE GENERALE DU QUEBEC
(AGISSANT POUR LE MINISTRE DES TRANSPORTS
DE LA MOBILITE DURABLE ET DE
L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE
COMPTE DE RESEAU ELECTRIQUE
METROPOLITAIN INC.)

EXPROPRIANTE

C

VILLE DE MONTRÉAL

EXPROPRIÉ(E)

Je soussigné(e), **GIANNA AQUILINO**, huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 511 PLACE D'ARMES #800, MONTRÉAL, QC, CANADA, H2Y 2W7, certifie sous mon serment professionnel

que le **06 novembre 2017 à 9:17 heures**,

j'ai signifié une **COPIE CONFORME** du présent AVIS D'EXPROPRIATION (Art. 40 de la Loi sur l'expropriation) (Art. 8 de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain), DÉCLARATION SOUS SERMENT, PLAN en notant sous ma signature, le jour et l'heure de la signification, au verso de l'acte

destiné à **VILLE DE MONTRÉAL**,

en remettant le tout à son ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE en m'adressant à une PERSONNE qui PARAÎT ÊTRE EN MESURE DE LE REMETTRE au DESTINATAIRE, laquelle personne s'est nommée comme étant : **HASSAN CHAKIR**

à l'adresse suivante:

275 RUE NOTRE-DAME E #R.134, MONTRÉAL, QC, CANADA, H2Y 1C6.

Signification	9,00 \$ (1)
Kilométrage	1,49 \$ (1A)
Rédaction Légale	6,00 \$ (3)
SOUS-TOTAL	16,49 \$
TPS	0,82 \$
TVQ	1,64 \$
TOTAL	18,95 \$

La distance nécessairement parcourue est de 1 kilomètre(s)

MONTRÉAL, le 06 novembre 2017.

Gianna Aquilino

GIANNA AQUILINO, huissier de justice
Permis # 1044

a/s : ME GENEVIEVE LEGARE
MIN DES TRANSPORTS (SERVICE DE
L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE) (4258)

(U POSTE) H147 4 BOULU E1106 I1106-10:12 REF.1894970-1-1-1 ()
NB:2 FRAIS:N

No Engr. T.P.S. : R122687056

No Engr. T.V.Q. : 1013245793

PAQUETTE
HUISSIERS DE JUSTICE



- 3 NOV. 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

District de: Montréal
Greffé de : Montréal
No. : SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le MINISTRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS pour le compte de
RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN
INC.)

P
Publique

Expropriante

c.

1-

VILLE DE MONTRÉAL *

(-Désigné)

Expropriée

AVIS D'EXPROPRIATION

M^e Geneviève Légaré, avocate
BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)
Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074

N/D : CM-2017-002770 - V/D : 6 2017 68133

1874970

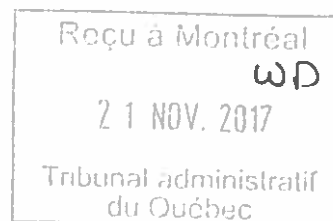
**GAGNIER
GUAY
BIRON**
AVOCATS
NOTAIRES

775, rue Gosford
4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B9

NB

Le 21 novembre 2017

Tribunal administratif du Québec
Section des affaires immobilières
500, boul. René-Lévesque Ouest, 21^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7



Objet : **La Procureure Générale du Québec** (agissant pour le ministre des Transports) c. **Ville de Montréal**
SAI-M-265316-1709
N/dossier : 17-003345

La Procureure Générale du Québec (agissant pour le ministre des Transports) c. **Ville de Montréal**
SAI-M-266136-1709
N/dossier : 17-003346

Madame,
Monsieur,

Veillez trouver sous pli nos procédures relativement aux dossiers mentionnés en rubrique. Auriez-vous l'obligeance de verser respectivement chaque procédure dans le dossier du Tribunal administratif du Québec.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

GAGNIER GUAY BIRON


Alexandre Auger, avocat

AA/ls

p.j.

Montréal 

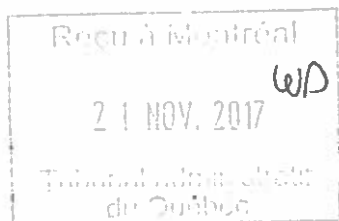
CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires immobilières
Greffes de Montréal

SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU
QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS pour le compte de
RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN
INC.)



NO : 6 2017 68133 (CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

DÉCLARATION DE LOCATAIRES ET D'OCCUPANTS

Par la présente, la Ville de Montréal, expropriée, déclare à l'expropriante, conformément à l'article 41 de la *Loi sur l'expropriation*, qu'elle occupe les lots 1 388 559, 1 388 718 ptie, 1 389 906, sur lesquels il n'y a aucun autre locataire et que le lot 1 388 649 est occupé par le Réseau de transport métropolitain, aux fins de stationnement.

Montréal, le 21 novembre 2017

Gagnier Guay Biron

GAGNIER, GUAY, BIRON
Procureurs de la Ville de Montréal
Attention de Me Cassandra Louis &
Me Alexandre Auger
775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9
Téléphone : (514) 872-2675
Télécopieur : (514) 872-0733
N/dossier : 17-003345

'509676100

P.01/01

RAPPORT DE TRANSACTION

MAR/21/NOV/2017 11:40

'AX(TX)

N°	DATE	DEPART	DESTINATAIRE	TPS.COM.	PAGE	TYPE/REMARQUE	FICH
001	21/NOV	11:39	95148737074	0:01:01	3	MEMOIRE OK	G3 1120

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires Immobilières

TAQ : SAI-M-285316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le ministre des Transports)

NO : 6 2017 68133
(CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR (Art. 133 et 134 C.p.c.)

DESTINATAIRE :	Me Geneviève Légaré Bernard, Roy (Justice-Québec) 1, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B8	Tél. : 514.393.2336 Fax : 514.873.7074
EXPÉDITEUR :	Me Cassandre Louis Gagnier Guay Biron 775, rue Gosford, 4 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 3B9	Tél. : 514.872.2675 Fax : 514.872.0733
NATURE DU DOCUMENT :	DÉCLARATION DE LOCATAIRES ET D'OCCUPANTS	
DATE DE L'ENVOI :	Le 21 novembre 2017	
No DE COUR :	SAI-M-265316-1709	
NOMBRE DE PAGES (incluant la présente) :	3 pages	
MESSAGE :		
SIGNATURE DE L'OPÉRATEUR	Larissa Sirima, adjointe juridique	

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans le présent document et ceux qui y sont annexés est confidentielle et assujettie au secret professionnel. Elle est réservée exclusivement à son destinataire. Si le présent document vous est transmis ou remis par erreur, veuillez le détruire sans le reproduire et en aviser la personne sans délai dont le nom apparaît ci-dessus. Si la transmission est incomplète, veuillez communiquer avec LARISSA SIRIMA au 514.872.2997.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires immobilières

TAQ : SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le ministre des Transports)

NO : 6 2017 68133
(CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
(Art. 133 et 134 C.p.c.)

DESTINATAIRE :	Me Geneviève Légaré Bernard, Roy (Justice-Québec) 1, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B6	Tél. : 514.393.2336 Fax : 514.873.7074
EXPÉDITEUR :	Me Cassandre Louis Gagnier Guay Biron 775, rue Gosford, 4 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 3B9	Tél. : 514.872.2675 Fax : 514.872.0733
NATURE DU DOCUMENT :	DÉCLARATION DE LOCATAIRES ET D'OCCUPANTS	
DATE DE L'ENVOI :	Le 21 novembre 2017	
No DE COUR :	SAI-M-265316-1709	
NOMBRE DE PAGES (incluant la présente) :	3 pages	
MESSAGE :		
SIGNATURE DE L'OPÉRATEUR	Larissa Sirima, adjointe juridique	

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans le présent document et ceux qui y sont annexés est confidentielle et assujettie au secret professionnel. Elle est réservée exclusivement à son destinataire. Si le présent document vous est transmis ou remis par erreur, veuillez le détruire sans le reproduire et en aviser la personne sans délai dont le nom apparaît ci-dessus. Si la transmission est incomplète, veuillez communiquer avec LARISSA SIRIMA au 514.872.2997.

No : SAI-M-265316-1709

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires immobilières
Division de Montréal

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le ministre des Transports)

NO : 6 2017 68133
(CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

**DÉCLARATION DE LOCATAIRES
ET D'OCCUPANTS**

ORIGINAL

**GAGNIER
GUAY
BIRON**
AVOCATS
NOTAIRES

775, rue Gosford
4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B9

**M^e Cassandre Louis
M^e Alexandre Auger**

✉ : cassandre.louis@ville.montreal.qc.ca
alexandre.auger@ville.montreal.qc.ca

☎ : 514 872-2675 / 514 872-1436

📠 : 514 872-0733

N/📁 : 17-003345

BP0637

**GAGNIER
GUAY
BIRON**
AVOCATS
NOTAIRES

775, rue Gosford
4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B9

Le 9 novembre 2017

Tribunal administratif du Québec
Section des affaires immobilières
500, boul. René-Lévesque Ouest, 21^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7



**Objet : La Procureure Générale du Québec (agissant pour le ministre des Transports) c. Ville de Montréal
SAI-M-265316-1709
N/dossier : 17-003345**

**La Procureure Générale du Québec (agissant pour le ministre des Transports) c. Ville de Montréal
SAI-M-266136-1709
N/dossier : 17-003346**

Madame,
Monsieur,

Veillez trouver sous pli nos comparutions relativement aux dossiers mentionnés en rubrique. Auriez-vous l'obligeance de verser respectivement lesdites comparutions dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

GAGNIER GUAY BIRON


Cassandre Louis, avocate

CL/l

p.j.

Montréal 

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires immobilières
Greffes de Montréal

N°: SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU
QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS pour le compte de
RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN
INC.)

NO : 6 2017 68133
(CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

COMPARUTION

Nous comparaissons en cette cause pour la **Ville de Montréal**, expropriée, sous
toutes réserves que de droit.

Montréal, le 9 novembre 2017

Gagnier Guay Biron

GAGNIER, GUAY, BIRON
Procureurs de la Ville de Montréal
Attention de Me Cassandra Louis &
Me Alexandre Auger
775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9
Téléphone : (514) 872-2675
Télécopieur : (514) 872-0733
N/dossier : 17-003345

509676100

P.01/01

RAPPORT DE TRANSACTION

JEU/09/NOV/2017 10:52

AX(TX)

N°	DATE	DEPART	DESTINATAIRE	TPS.COM.	PAGE	TYPE/REMARQUE	FICH
001	09/NOV	10:51	95148737074	0:00:59	3	MEMOIRE OK	G3 0956

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires Immobilières

TAQ : SAI-M-265316-1709

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le ministre des Transports)

NO : 6 2017 68133
(CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
(Art. 133 et 134 C.p.c.)

DESTINATAIRE :	Me Geneviève Légaré Bernard, Roy (Justice-Québec) 1, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B6	Tél. : 514.393.2336 Fax : 514.873.7074
EXPÉDITEUR :	Me Cassandra Louis Gagnier Guay Biron 775, rue Gosford, 4 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 3B9	Tél. : 514.872.2675 Fax : 514.872.0733
NATURE DU DOCUMENT :	COMPARUTION	
DATE DE L'ENVOI :	Le 9 novembre 2017	
No DE COUR :	SAI-M-265316-1709	
NOMBRE DE PAGES (Incluant la présente) :	3 pages	
MESSAGE :		
SIGNATURE DE L'OPÉRATEUR	Larissa Sirima, adjointe juridique	

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans le présent document et ceux qui y sont annexés est confidentielle et assujettie au secret professionnel. Elle est réservée exclusivement à son destinataire. Si le présent document vous est transmis ou remis par erreur, veuillez le détruire sans le reproduire et en aviser la personne sans délai dont le nom apparaît ci-dessus. Si la transmission est incomplète, veuillez communiquer avec LARISSA SIRIMA au 514.872.2997.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TAQ : SAI-M-265316-1709

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires immobilières

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le ministre des Transports)

NO : 6 2017 68133
(CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
(Art. 133 et 134 C.p.c.)

DESTINATAIRE :	Me Geneviève Légaré Bernard, Roy (Justice-Québec) 1, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B6	Tél. : 514.393.2336 Fax : 514.873.7074
EXPÉDITEUR :	Me Cassandra Louis Gagnier Guay Biron 775, rue Gosford, 4 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 3B9	Tél. : 514.872.2675 Fax : 514.872.0733
NATURE DU DOCUMENT :	COMPARUTION	
DATE DE L'ENVOI :	Le 9 novembre 2017	
No DE COUR :	SAI-M-265316-1709	
NOMBRE DE PAGES (incluant la présente) :	3 pages	
MESSAGE :		
SIGNATURE DE L'OPÉRATEUR	Larissa Sirima, adjointe juridique	

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans le présent document et ceux qui y sont annexés est confidentielle et assujettie au secret professionnel. Elle est réservée exclusivement à son destinataire. Si le présent document vous est transmis ou remis par erreur, veuillez le détruire sans le reproduire et en aviser la personne sans délai dont le nom apparaît ci-dessus. Si la transmission est incomplète, veuillez communiquer avec LARISSA SIRIMA au 514.872.2997.

No : SAI-M-265316-1709

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires immobilières
Division de Montréal

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le ministre des Transports)

NO : 6 2017 68133
(CM-2017-002770)

Expropriante

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriée

COMPARUTION

ORIGINAL

GAGNIER
GUAY
BIRON
AVOCATS
NOTAIRES

775, rue Gosford
4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B9

M^e Cassandre Louis
M^e Alexandre Auger

✉ : cassandre.louis@ville.montreal.qc.ca
alexandre.auger@ville.montreal.qc.ca
☎ : 514 872-2675 / 514 872-1436
📠 : 514 872-0733

N/📁 : 17-003345

BP0637